FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT SOCIAL

2026

VOLET A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	**Nom :**
Prénom :	**Prénom :**
Sexe : ❑ Homme - ❑ Femme	Sexe : ❑ Homme - ❑ Femme
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat Civil : ❑ Célibataire ❑ Divorcé (e) ❑ Marié (e) ❑ Séparé (e) ❑ Veuf (ve)	Etat Civil : ❑ Célibataire ❑ Divorcé (e) ❑ Marié (e) ❑ Séparé (e) ❑ Veuf (ve)
Date de Mariage	Date de Mariage
Nationalité :	Nationalité :
N° national :	N° national :
Profession : ❑Ouvrier (e) ❑Employé (e) ❑Pensionné(e) ❑Je ne travaille pas ❑Chômeur (euse) ❑Mutuelle ❑Rev. Int. Sociale CPAS	Profession : ❑Ouvrier (e) ❑Employé (e) ❑Pensionné(e) ❑Je ne travaille pas ❑Chômeur (euse) ❑Mutuelle ❑Rev. Int. Sociale CPAS
Handicapé(e) : ❑ oui - ❑ non	Handicapé(e) : ❑ oui - ❑ non
Gsm :	**Gsm :**
Téléphone :	**Téléphone :**
E-mail :	E-mail :
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Commune : Pays :	Commune : Pays :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE
(ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

1	**Nom, prénom**		**Lien de parenté**	**Handicapé**
	Sexe	❑ Garçon ❑ Fille	❑ Enfant à charge ❑ Enfant hébergé ❑ Ascendant ❑ Autre	❑ Oui ❑ Non
	Date de Naissance			
	Numéro National			
	Commune du domicile			
2	**Nom, prénom**		**Lien de parenté**	**Handicapé**
	Sexe	❑ Garçon ❑ Fille	❑ Enfant à charge ❑ Enfant hébergé ❑ Ascendant ❑ Autre	❑ Oui ❑ Non
	Date de Naissance			
	Numéro National			
	Commune du domicile			
3	**Nom, prénom**		**Lien de parenté**	**Handicapé**
	Sexe	❑ Garçon ❑ Fille	❑ Enfant à charge ❑ Enfant hébergé ❑ Ascendant ❑ Autre	❑ Oui ❑ Non
	Date de Naissance			
	Numéro National			
	Commune du domicile			
4	**Nom, prénom**		**Lien de parenté**	**Handicapé**
	Sexe	❑ Garçon ❑ Fille	❑ Enfant à charge ❑ Enfant hébergé ❑ Ascendant ❑ Autre	❑ Oui ❑ Non
	Date de Naissance			
	Numéro National			
	Commune du domicile			
5	**Nom, prénom**		**Lien de parenté**	**Handicapé**
	Sexe	❑ Garçon ❑ Fille	❑ Enfant à charge ❑ Enfant hébergé ❑ Ascendant ❑ Autre	❑ Oui ❑ Non
	Date de Naissance			
	Numéro National			
	Commune du domicile			

Pour les femmes enceintes **Date prévue de l'accouchement (Mois / Année)**

……/……/……..

A2. Communes, sections de communes ou quartiers de logements sociaux auprès desquelles le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement (le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande)

❑ Choix ciblé

Jusque 5 COMMUNES de logements sociaux à classer par ordre de préférence

Numérotez de 1 à 5 (le n°1 étant votre premier choix)

Minimum 1 choix

Comines	N°	Autres communes hors Lysco	
Bas-Warneton	N°		N°
Houthem	N°		N°
Le Bizet	N°		N°
Ploegsteert	N°		N°
Warneton	N°		N°

❑ Choix général

Jusque 5 VILLES de la Région Wallonne à classer par ordre de préférence :

A.3. **Choix** concernant le logement

Maison ou appartement	❑		
Maison uniquement	❑	De préférence avec jardin	❑
Appartement uniquement	❑	De préférence avec garage	❑

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix trop précis peut donc allonger le temps d'attente.

Uniquement pour les **personnes de + 65 ans**

Je souhaite être inscrit pour un logement avec **1 et 2 chambres**	❑
Je souhaite être inscrit pour un Logement avec **2 chambres uniquement**	❑

LOGEMENT ACTUEL

Etes-vous propriétaire d'une habitation en pleine propriété ou usufruit ? ❑ OUI ❑ NON

Avez-vous des animaux ? ❑ OUI ❑ NON

Combien ? …… Lesquels ? …….

ANCIEN LOCATAIRE SOCIAL

Avez-vous déjà occupé un logement social ? ❑ OUI ❑ NON

Si OUI de quelle société ?……

À quelle époque ?……

À quelle adresse ?……

Attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste

Je soussigné, ……, Docteur en médecine, atteste que

Nom - Prénom ……

est atteint(e) d'une maladie dégénérative et que celle-ci **conduira inévitablement à une déficience motrice**.

Pour les raisons de santé attestées par la présente attestation, le/la patient(e) a / aura besoin au sein de son logement des adaptations concrètes

1. **ACCESSIBILITÉ**

- Physique : Souhait d'un logement sans escaliers ? ……
- Générale : besoin d'accès à des services de proximité ? ……
- Besoin de services de transport ? ……

2. **LOGEMENT**

- Maison + 1 étage ❑ OUI ❑ NON ❑Peu importe
- Appartement + 1 étage ❑ OUI ❑ NON ❑Peu importe
- WC au rez de chaussée ? ❑ OUI ❑ NON ❑Peu importe
  Si NON quels aménagements ?

  ……

- Salle de bain au rez de chaussée ? ❑ OUI ❑ NON ❑Peu importe
  Si NON quels aménagements ?

  ……

3. **LOGEMENT PMR INDISPENSABLE** ❑ OUI ❑ NON

4. **AUTRES BESOINS** ❑ OUI ❑ NON

……

Date : ……/……/…….. **Signature et cachet du médecin spécialiste**

POUR TOUTE PERSONNE RECONNUE HANDICAPEE OU INVALIDE

A.4. **Choix** concernant le logement en regard du handicap

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, est-ce que le logement nécessite :

- un aménagement pour personne à mobilité réduite ❑ OUI ❑ NON
- Avez-vous des problèmes pour monter les marches ? ❑ OUI ❑ NON
- Utilisez-vous une chaise roulante ? ❑ OUI ❑ NON
- Avez-vous un grave problème de vue ? ❑ OUI ❑ NON
- un autre type d'aménagement lié au handicap ❑ OUI ❑ NON

si oui, précisez lequel :

_____

Traitement des données à caractère personnel

La société de logement de service public s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de sa mission, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

MOTIFS

Raison pour laquelle vous désirez quitter votre logement actuel :

Je certifie sur mon honneur que la présente déclaration est sincère et véritable.

Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine et j'autorise de manière permanente la Société à demander à l'Administration des Finances tous les éléments quelconques y relatifs. Le retrait ou le refus de délivrer cette autorisation peut entraîner la radiation de ma candidature.

Je m'engage à signaler à la Société tout changement survenu après mon inscription.

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SCRL LYSCO, dont le siège est à Comines

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

J'accepte que les informations contenues dans ce document et les informations concernant une éventuelle attribution soient envoyées aux services concernés.

Fait à _____

DATE : ___/___/____ SIGNATURE(S) : _____ _____

Service qui a complété ce formulaire : _____

DOCUMENTS A JOINDRE POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ETRE ENREGISTREE

- Une **composition de ménage** récente (Hôtel de Ville – Service Population).

- **Une copie** de l'avertissement extrait de rôle **(impôts)**
  « **Revenus 2023 – Imposition 2024** »

Service Public Fédéral FINANCES

- **Une copie** des preuves des **revenus actuels** de tous les membres du ménage
  - L'attestation du taux journalier de chômage actuel (syndicat ou CAPAC)
  - L'attestation du taux journalier de la mutuelle
  - La fiche de salaire d'un mois complet + vacances
  - Extraits de compte pensions + pécules de vacances + points …
  - L'attestation CPAS (RIS)

- Si vous avez des enfants à charge, attestation de votre caisse **d'allocations familiales**.

- Si vous avez des **enfants en visite, une copie du jugement** qui atteste de votre droit d'hébergement pour ceux-ci (ou une convention de notaire ou de médiateur familial agréé).

- **Une copie de l'attestation d'handicap /**
  - invalidité SPF
  - Mutuelle
  - Aviq

Service public fédéral Sécurité sociale

- Si vous avez droit à des **points de priorité**, tout document qui permet de les justifier (Voir tableau à la page 7)

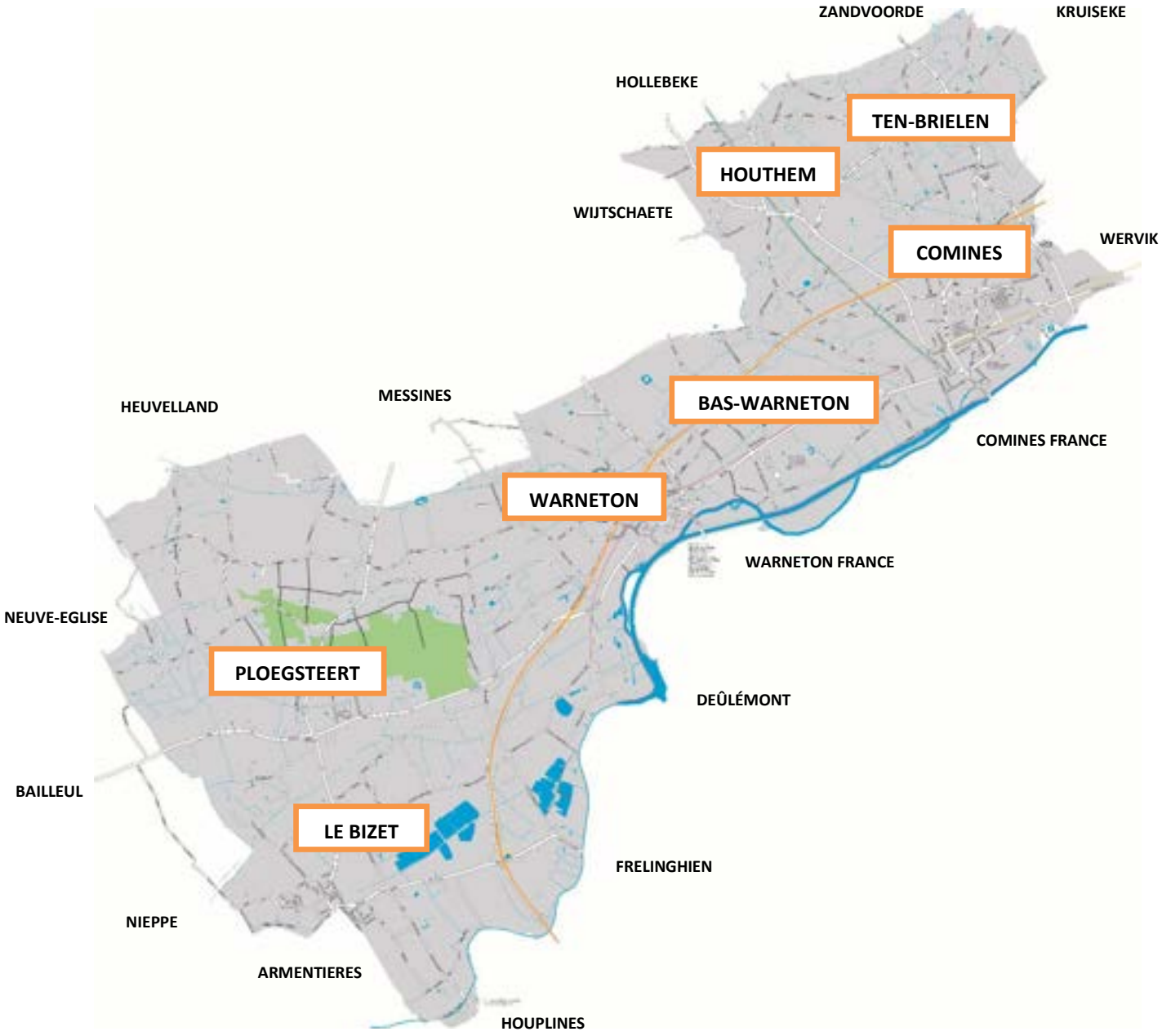
Remarque : Pour les demandes de logements introduites en vue de mariage, mise en ménage, tous les documents cités ci-dessus sont à fournir pour les DEUX futurs conjoints – cohabitants.

Tableau 1 : priorités liées au logement actuel[1]		
Les priorités	**Points**	**Documents à fournir**
Occupation d'un logement d'insertion ou de transit (dans les 6 derniers mois de location / occupation)	**5**	Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 1 du plan HP)	**5**	Attestation communale
Victime d'un événement calamiteux ou sans-abri, reconnus par le CPAS	**5**	Attestation du CPAS et selon le cas, attestation du Fonds des Calamités
Occupation d'un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou exproprié	**4**	Arrêté ou attestation du Bourgmestre-Attestation du SPW – Arrêté d'expropriation
Bail résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	**4**	Contrat de bail – lettre de renon
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	**4**	Compromis de vente – attestation communale
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 2 du plan HP)	**3**	Attestation communale

Tableau 2 : priorités liées à la situation du ménage		
Les priorités	**Points**	**Documents à fournir**
La personne qui quitte ou a quitté un logement suite à des violences intrafamiliales	**5**	Attestation du CPAS ou d'un centre d'hébergement reconnu, du SAV ou un PV de police
Ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail.	**4**	Revenus AER/actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	**3**	Attestation de l'Aide à la Jeunesse
La personne reconnue handicapée ou maladie dégénérative	**3**	Attestation du SPF Sécurité sociale ou Attestation du médecin spécialiste
La personne qui ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	**3**	Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois.	**3**	Contrat de travail- fiche de salaire – AER-attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale	**3**	AER – fiche de pension
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalide de guerre	**2**	Brevet de pension
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	**2**	Attestation du SPF Sécurité sociale
L'ancien ouvrier mineur.	**2**	Attestation de l'INAMI

[1] Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

PLAN DE L'ENTITE COMINES-WARNETON



COORDONNEES DE LYSCO

Ouverture

8h30 – 12h
13h – 16h30

SCRL LYSCO
Rue Beauchamp 2
7780 Comines

Tél 056/48.12.60
Fax 056/55.78.10
info@lysco.be
www.lysco.be

Nom et adresse de l'expéditeur (administration du logement, organisation sociale du logement) :



Lysco
Rue Beauchamp 2
7780 COMINES
056/55.77.71
info@lysco.be

Personne de contact :

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.
Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

.....

.....

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR : .....(nom + prénom)
né le : ..... lieu de naissance : .....
N° national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐ (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :
.....(nom + prénom)
né le : ..... lieu de naissance : .....
N° national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐ (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Domicile : (rue – numéro - bte.).....
(code postal) ..... (commune).....

Société Coopérative à Responsabilité Limitée –Agréée par la Société Wallonne du Logement n°516.5
Registre des sociétés civiles ayant emprunté la forme d'une société commerciale, Tournai, n° 107.
N° national : 0435.413.697. RPM Tournai
N° de compte BELFIUS : BE56 7995 2710 6688

Organisme :..... N° de dossier : .....
Identité du demandeur : .....

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur :**

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays :	.....	.....
Rue ou lieu-dit :	.....	.....
Désignation cadastrale :	.....	.....
Nature du bien (2):	.....	.....
Nature du droit (3) :	.....	.....

B. Que dans le courant des ..... (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....	.....	.....

(1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).

Formulaire B

Candidature à un logement d'utilité publique
Allocation d'Attente Logement (AAL)
Notice explicative | Version 3.0 – Septembre 2025

1. L' AAL : c'est quoi ?

L'Allocation d'Attente Logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique *(logement social)* depuis au moins 18 mois**

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par *enfant à charge*[1] ou en hébergement égalitaire, ou *personne en situation de handicap*[2], sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois**

[1] *Enfant à charge*
Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

[2] *Personne en situation de handicap*
Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

2. L'AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge
- **Ne pas** être **locataire** d'un **logement d'utilité publique**
- Être ***candidat à un logement d'utilité publique***[3] depuis **au moins 18 mois**
- Faire partie d'un ***ménage de catégorie 1***[4]
- Être **titulaire**[5] d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone)
- **Occuper le bien loué** et ne pas le donner en sous-location
- **Ne pas** bénéficier de l'**allocation de loyer ADeL**
- **Ne pas** être **propriétaire**[6] d'un logement

[3] *Candidat à un logement d'utilité publique*
Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

[4] *Ménage de catégorie 1*
Le total des *revenus* du ménage, *imposables globalement* deux ans auparavant, est inférieur à :
- 18.300 EUR pour une personne isolée
- 24.900 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :
- 3.400 EUR par enfant à charge
- 3.400 EUR par personne handicapée

Ces montants, applicables en 2026, sont révisés chaque année

[5] *Titulaire d'un bail d'habitation*
Est également éligible le mineur d'au moins 16 ans encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française en application de la réglementation en la matière, pour autant que le représentant légal du mineur signe le bail d'habitation pour le compte du mineur

[6] *Propriétaire*
Le ménage, seul ou ensemble, n'est pas plein propriétaire ou usufruitier d'un logement, sauf si ce logement a été reconnu non améliorable ou inhabitable ou s'il est pris en gestion par un opérateur immobilier

⚠ Les personnes qui remplissent ces 8 conditions et qui sont répertoriées dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL

La personne faisant partie d'une telle candidature mais n'ayant pas reçu le formulaire de demande AAL est invitée à en demander un exemplaire auprès de sa Société de Logement de Service public

- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de déménagement ADeL
- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL)
  → Le montant cumulé des deux aides ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage

3. L'AAL : quand et comment la demander ?

☞ Au moment de mon **inscription** comme candidat à un logement d'utilité publique :
- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.

⚠

- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois
- Je ne peux BÉNÉFICIER de l'AAL qu'**à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique a une ancienneté d'au moins 18 mois

Si je suis sous régime de **représentation**, c'est à mon **administrateur de biens** qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 7**, et de le **signer**

5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données[1], ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'Allocation d'Attente Logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de ;

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquider l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées par :

- Votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- La **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- La **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- La **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière ;

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be

6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration** :
   - Via la Plateforme
   - Par mail : recours.logement@spw.wallonie.be
   - Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement
2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur**
   Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 https://www.le-mediateur.be

[1] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE
Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Wallonie

Candidature à un logement d'utilité publique
Allocation d'attente logement (AAL)
Formulaire de demande | Version 3.0 – Septembre 2025

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → Voir la notice explicative ci-jointe

Veuillez s'il vous plaît :
- **Remplir** ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le **signer** ;
- **Transmettre** le formulaire à votre **Société de Logement de Service public** de référence

1. Candidature à un logement d'utilité publique *(logement social)*

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Numéro de candidature unique

2. Souhait de bénéficier de l'AAL

☑ Je souhaite bénéficier de l'AAL

3. Informations relatives au bénéficiaire[1]

([1]) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National - -

E-mail du bénéficiaire

@

4. Informations relatives aux enfants du ménage

Nombre d'enfant(s) à charge[2]

([2]) Enfant(s) domicilié(s) chez le demandeur d'AAL et/ou pour le(s)quel(s) des allocations familiales sont perçues par un membre du ménage

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire[3] non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

([3]) Sur décision judiciaire, hébergement des enfants à durée égale chez leurs deux parents

5. Canal de communication préféré

☐ E-mail (message électronique) ☐ Adresse (courrier papier)

6. Qualité du demandeur

☐ Je suis le bénéficiaire[4] ☐ Je suis l'administrateur de biens du bénéficiaire[5]
→ Dans ce cas je complète la rubrique 7

([4]) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL
([5]) Le bénéficiaire est une personne protégée, sous régime de représentation

7. Informations relatives à l'administrateur de biens du bénéficiaire – si concerné

E-mail de l'administrateur de biens

@

8. Informations relatives au médiateur de dettes du bénéficiaire – si concerné

☐ Je fais l'objet d'une médiation de dette[6] → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation à la rubrique 9

([6]) Si vous faites l'objet d'une guidance budgétaire sur base volontaire (assurée par un CPAS), vous ne devez pas cocher cette case

9. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

N° IBAN[7] |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Titulaire du compte : Nom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

([7]) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA[8]
([8]) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

10. Engagement

En **signant** le présent formulaire…

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement d'utilité publique a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois** et **au plus tôt le 1er janvier 2023** ;
- **Je m'engage…**
  - ☞ À partir de ce moment ;
  - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
  - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
  - ➲ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
  - ➲ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
  - ➲ À accepter que l'Administration[9] recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement d'utilité publique ;
  - ➲ À avertir l'Administration[9] de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
  - ➲ À communiquer par écrit à l'Administration[9] :
    - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
    - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
    - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

([9]) Service public de Wallonie | SPW Logement – Service AAL

Une question ?

Sur mon dossier 081/33.22.33
allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

Sur l'AAL logement.wallonie.be

1718 Appel gratuit
Infos Conseils Logement
081/33.23.10 **0475/50.80.00** du lundi au vendredi 9h→12h 14h→16h

Signature

→ Formulaire à remettre à votre Société de Logement de Service public de référence

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Date d'introduction de la demande à la SLSP |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| (jour/mois/année)